Prévention et contrôle des infections dans votre milieu

Avec l'arrivée de l'automne, **la prévention est le meilleur moyen de lutter contre les infections**. Cela permet :

- De protéger la santé des résidents et des travailleurs;
- De réduire la longueur de l'éclosion;
- De diminuer les conséquences.

Pour les responsables d'une **résidence privée pour aînés (RPA)**,vous devez contacter le responsable SAD de votre secteur dès les premiers signes d'une éclosion. Suivez le lien Guichet d'accès - Programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées.

Des documents et des outils utiles pour vous aider en cas d'éclosion sont disponibles sur le site Web Prévention et contrôle des infections dans les résidences privées pour aînés.

Vous avez des questions sur les maladies infectieuses ou la gestion des éclosions?

Des infirmières sont disponibles pour répondre à vos questions. Composez le **418 389-1510** ou écrivez à declaration.eclosions.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

En cas de situation majeure d'éclosion dans votre milieu et que vous n'êtes pas en mesure d'être approvisionné par vos distributeurs officiels, communiquez avec la ligne partenaire au **1 833 830-7473, option 3**.

Vous avez besoin de formation?

Visite Prévention et contrôle des infections (PCI)	Employés et responsables	Rappel des bonnes pratiques, révision de l'habillage et port d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et activité de lavage des mains.
Visite de soutien en milieu en éclosion (SAME)	Employés et responsables	Visite du milieu avec une travailleuse communautaire pour du soutien personnalisé et des recommandations sur mesure.
Atelier de sensibilisation	Résidents	Discussion des bonnes pratiques avec vos résidents afin qu'ils participent à la prévention et le contrôle des infections.

Test de dépistage rapide COVID-19 (TDAR)

RPA	RI/RPA et CHSLD	Travailleurs de la santé
TDAR : présence de symptômes et désire recevoir un traitement antiviral	**TDAR :** dès l'apparition de symptômes pour confirmer si présence de COVID-19	**Point de service :** dès l'apparition de symptômes de COVID-19

Le site Web de la Direction de santé publique contient plusieurs ressources supplémentaires :

- Des aide-mémoires pour les mesures à mettre en place dans le milieu
- Des affiches pour vous aider dans la gestion d'éclosions
- Des capsules de formation
- De la documentation pour vos résidents

N'hésitez pas à le consulter!